

Lettre ouverte aux maires et conseillers municipaux d'Ille et Vilaine

Rennes, le 20 mai 2003

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Les organisations agricoles, de protection de l'environnement et de défense des citoyens signataires de ce courrier se sont rassemblées au sein d'un collectif départemental pour saisir les élus municipaux du département d'Ille et Vilaine sur la nécessité de mettre un terme aux essais privés et d'interdire les cultures d'OGM en plein champ.

Une action nationale a été engagée dans ce sens par plusieurs organisations en avril 2002. Le débat en cours entre aujourd'hui dans une phase charnière décisive au niveau européen.

La présence sur le territoire de plantes génétiquement modifiées interroge profondément les agriculteurs, les consommateurs et l'ensemble des citoyens. La question des OGM ne se restreint pas à de simples critères techniques, comme ceux édictés dans les réglementations communautaires et nationales actuelles. La question se pose également en d'autres termes :

- Le risque écologique et sanitaire : Quels seront les impacts des OGM sur l'homme, les animaux et les végétaux, entraînés par la dissémination ?
- La dimension juridique : la responsabilité environnementale, l'impossibilité d'assurance et l'absence de jurisprudence adéquate. Qui sera responsable des pollutions génétiques ?
- Le type d'agriculture à promouvoir : une agriculture industrielle intensive, de plus en plus déconnectée des demandes des citoyens ou une agriculture durable, ancrée dans un développement local solidaire ?
- Les fondements éthiques : peut-on laisser aux industries le droit de breveter les gènes des végétaux et des animaux ?

Plusieurs centaines de communes ont déjà pris des décisions visant à refuser la présence d'OGM dans les cantines municipales ou à interdire les essais en plein champ et les cultures d'OGM sur leur territoire. Ces démarches ont été encouragées dans la plupart des cas par des collectifs, par des agriculteurs et producteurs biologiques, par des conseillers municipaux ou des maires.

Par ce courrier, nos organisations souhaitent donner une nouvelle ampleur à ce mouvement et s'assurer que toutes les communes auront reçu la même information. A cette fin, nos organisations ont constitué un réseau destiné à relayer et appuyer les initiatives prises dans ce sens.

En prenant une délibération, un arrêté ou une déclaration d'intention (dont les modèles joints tiennent compte des derniers antécédents juridiques), malgré les pressions qui pourraient être exercées par le préfet, votre commune s'inscrira dans une action nationale, légitime, solidaire et responsable. Les autorités publiques devront en tenir compte.

En outre, la multiplication des arrêtés, délibérations, déclarations.... permettra d'obtenir des avancées pour les citoyens refusant la présence de cultures OGM sur leur territoire, et de peser significativement pour leur interdiction.

Pourquoi participer à cette action ?

- Sous l'impulsion de quelques grandes firmes agro-pharmaceutiques et de pays producteurs et exportateurs d'OGM, l'Europe est soumise à des pressions de plus en plus fortes pour lever le moratoire sur les cultures transgéniques.
- L'opinion publique rejette à 75% les cultures et les produits OGM¹. En Ille et Vilaine, notre pétition a déjà réuni plus de 4 000 signataires d'appartenances diverses : agriculteurs, enseignants, médecins, ingénieurs, étudiants, retraités...
- Derrière les essais sur de petites parcelles, se profile l'extension en grandes cultures des OGM, renchérissant les coûts de production, rendant impossible toute culture non OGM et mettant en péril l'existence des agricultures de qualité (produits biologiques, labels, fermiers...), comme le révèle une étude récente de l'Union Européenne.

Ce courrier vous concerne pour les raisons suivantes :

- Si vous avez déjà adopté une délibération et/ou pris un arrêté demandant l'interdiction des essais en plein champ et des cultures OGM ou des approvisionnements dans les cantines municipales nous vous invitons à maintenir votre décision, voire à la renouveler si nécessaire.
- Si vous n'avez pas encore engagé cette démarche, nous vous invitons à poser la question au sein de votre conseil municipal.
- Les communes qui ne sont pas directement confrontées aux essais en plein champ et aux cultures OGM et notamment celles qui n'ont pas d'agriculteurs labels sur leur territoire, sont également concernées par notre action. Elles sont responsables de la restauration collective : les élus, les maires doivent être vigilants quant à la qualité de l'approvisionnement et peuvent prendre une décision dans ce sens.

En retour, nous vous invitons à nous faire connaître l'initiative que vous comptez prendre et éventuellement nous faire parvenir une copie de l'initiative que vous avez déjà prise, afin de centraliser les réponses et défendre au mieux ce dossier devant les pouvoirs publics et auprès des citoyens (adresse jointe en bas de page).

En espérant que vous comprendrez l'intérêt citoyen de notre démarche, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour le collectif
Mathilde Lepeu

Les organisations signataires :

ATTAC-Rennes, Bretagne vivante-SEPNB, Ciele, Comité de sauvegarde de la vallée du Canut, Comité des 4 cantons, Confédération paysanne 35, Eaux & Rivières de Bretagne, Greenpeace, Les Verts du Pays de Rennes, Stop OGM.

Adresse du collectif pour nous répondre :

Collectif OGM - 48 Bd Magenta – 35000 Rennes

Pour toute information :

Confédération paysanne 35 - tél : 02 99 50 45 27 - confpaysanne35@libertysurf.fr

ATTAC Rennes - tél : 06 30 44 55 35 - attac35@attac.org

Greenpeace - tél : 06 20 37 24 28 - gl.rennes@greenpeace.fr

Les Verts du Pays de Rennes - tél : 02 99 28 56 98

¹ Eurobaromètre du 16 décembre 2001